# **Cours: Assurance Responsabilite Civile**

## Chapitre 1 : Introduction a la responsabilite civile

- La responsabilite civile est l'obligation legale de reparer les dommages causes a autrui.
- Elle repose sur le principe de reparer le prejudice subi par une victime, qu'il soit corporel, materiel ou moral.
- Il existe deux types principaux : la responsabilite civile contractuelle et delictuelle (ou extra-contractuelle).

#### **Chapitre 2 : Cadre legal en Tunisie**

- En Tunisie, la responsabilite civile est encadree par le Code des Obligations et des Contrats.
- Larticle 82 etablit que toute personne causant un dommage est tenue de le reparer.
- Les lois tunisiennes prevoient aussi des assurances obligatoires, notamment dans les secteurs du transport et du batiment.

#### **Chapitre 3: Assurance responsabilite civile**

- L'assurance responsabilite civile permet de couvrir les dommages causes involontairement a des tiers.
- Elle est obligatoire dans plusieurs domaines : automobile, professionnel, medical, etc.
- Un contrat dassurance definit les garanties, exclusions, plafonds de remboursement, et franchise.

#### **Chapitre 4 : Gestion des sinistres**

- Declarer rapidement le sinistre a lassureur est essentiel.
- Il faut fournir tous les elements justificatifs (photos, temoignages, proces-verbal, etc.).
- Lassureur analyse la responsabilite, evalue les dommages et indemnise la victime selon le contrat.

### **Chapitre 5 : Etudes de cas pratiques**

- Cas 1 : Un pieton blesse par un cycliste qui est responsable ?
- Cas 2 : Un degat des eaux entre voisins role du syndic et de lassurance habitation.
- Cas 3 : Une faute professionnelle commise par un consultant quelles consequences juridiques ?